

ACTION URGENTE

CHINE. REPORT DU PROCÈS D'UN AUTEUR AUSTRALO-CHINOIS

Yang Hengjun devait être jugé en janvier 2021. Cependant, pour des raisons qui n'ont pas été rendues publiques, son procès a été reporté de trois mois. Détenu depuis plus de 24 mois, Yang Hengjun dément toujours toutes les allégations d'espionnage à son encontre. Il a subi d'innombrables heures d'interrogatoire et des conditions extrêmement stressantes. On ignore s'il pourra régulièrement s'entretenir avec des représentants consulaires et consulter son avocat, et on craint qu'il ne soit soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général
Zhang Yukun
Beijing No. 2 People's Procuratorate
18, Zhifang Lu,
Fengtai Qu,
Beijing Shi, 100078
Chine

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude pour l'écrivain australo-chinois **Yang Hengjun** (杨恒均), qui est détenu depuis plus de 24 mois sans avoir été jugé. Il est inculpé d'« espionnage », et son procès devait s'ouvrir devant le deuxième tribunal populaire intermédiaire de Pékin en janvier 2021. Cependant, le procès a été reporté de trois mois. Tout comme les charges d'espionnage, les raisons du report du procès n'ont pas été rendues publiques.

J'ai également appris avec préoccupation que Yang Hengjun serait jugé à huis clos. Or, comme énoncé à l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Yang Hengjun a été arrêté par la police à l'aéroport de Guangzhou le 19 janvier 2019, puis incarcéré au centre de détention du Bureau de la sûreté de l'État à Pékin, où il a été soumis à de nombreux interrogatoires et à des conditions stressantes. Si je salue le fait que Yang Hengjun ait été autorisé à s'entretenir ponctuellement avec un représentant du consulat australien et avec son avocat, je reste préoccupé.e par le retard pris par son procès.

Il est essentiel que vous veilliez à ce que Yang Hengjun, tant qu'il sera maintenu en détention, puisse communiquer régulièrement avec son avocat et son consulat, conformément à la Convention de Vienne sur les relations consulaires. S'il était privé de cette communication régulière, je crains qu'il ne subisse des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements en détention.

En conséquence, je vous prie instamment :

- de libérer Yang Hengjun immédiatement et sans condition, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables indiquant qu'il pourrait avoir commis une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès respectant les normes internationales d'équité ;
- de veiller à ce que, dans l'attente de sa libération, Yang Hengjun puisse recevoir des visites consulaires régulièrement et sans restriction, puisse voir des membres de sa famille et les avocats de son choix et communiquer avec ces personnes, et ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements ;
- de lui permettre de bénéficier rapidement, régulièrement et sans restriction de soins médicaux, si nécessaire ou à sa demande.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Yang Hengjun est un auteur et blogueur connu dont les romans et prises de position sur la vie publique en Chine ont séduit un large public. Cet ancien diplomate chinois a aussi travaillé dans le secteur privé à Hong Kong, avant de s'installer en Australie en 1999, où il a décroché un doctorat à l'Université technologique de Sydney. Yang Hengjun a obtenu la nationalité australienne en 2002 ; juste avant son arrestation, il résidait aux États-Unis en qualité de professeur invité à l'université de Columbia.

Yang Hengjun a été arrêté par la police à son arrivée dans la ville de Guangzhou (sud de la Chine), où il s'était rendu en avion avec sa famille en janvier 2019. Il a dans un premier temps été placé en « résidence surveillée dans un lieu désigné », une mesure qui, dans certaines circonstances, permet aux enquêteurs de maintenir des personnes hors du système de détention officiel pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, et s'apparente à une forme de détention au secret. N'ayant pas la possibilité de consulter un avocat de leur choix ni d'entrer en contact avec quiconque, y compris leur famille, les suspects placés sous ce régime de « résidence surveillée » risquent de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Pendant plus de huit mois après son placement en détention, Yang Hengjun a été privé de la possibilité de communiquer avec le consulat australien et n'a pas été autorisé à rencontrer des avocats pour assurer sa défense. Il a finalement été autorisé à s'entretenir en ligne avec un représentant du consulat australien le 31 août et à voir son avocat en face à face le 3 septembre 2020. Yang Hengjun a dit qu'il avait subi plus de 300 interrogatoires, menés par 30 personnes différentes, parfois pendant plusieurs heures d'affilée au milieu de la nuit. Il a également indiqué que les lumières de sa cellule restaient apparemment allumées 24 heures sur 24.

Yang Hengjun a démenti toutes les allégations d'espionnage à son encontre. Selon des informations relayées par les médias, il a dit à son avocat lors de la première visite de celui-ci, le 3 septembre 2020, qu'il considérait que les charges retenues contre lui relevaient de la persécution politique, et qu'il n'avait pas l'intention d'« avouer » des infractions qu'il n'avait pas commises.

L'épouse de Yang Hengjun, Yuan Xiaoliang (résidente permanente en Australie), et leur fils ont été autorisés à se rendre en Chine mais se sont ensuite vu interdire de quitter ce pays. En juillet 2019, Yuan Xiaoliang a essayé de rentrer en Australie en avion mais a été interceptée par un responsable de la sécurité des frontières. Quelques jours après cette tentative, elle a été emmenée par les autorités de l'État et a dû répondre à des questions pendant deux heures. Selon une source proche de cette famille, Yuan Xiaoliang pense qu'elle sera sanctionnée si elle parle aux médias internationaux.

Ce n'est pas la première fois que Yang Hengjun est détenu. En 2011, il a disparu pendant une semaine, après avoir été suivi par trois hommes. Cela a amené la communauté internationale à craindre qu'il n'ait été appréhendé. Cependant, lorsqu'il est réapparu une semaine plus tard, il a dit à la presse qu'il y avait eu un « malentendu » car il avait été souffrant. Yang Hengjun est depuis lors revenu sur cette déclaration.

L'espionnage est considéré comme une « mise en danger de la sécurité nationale » par le droit pénal chinois. Les personnes déclarées coupables d'espionnage sont passibles d'un minimum de trois ans d'emprisonnement, et celles dont il est considéré qu'elles ont compromis la sécurité nationale et « gravement nui au pays et au peuple » encourrent la peine de mort. Lors des procès liés la sécurité nationale, les suspects se voient régulièrement privés des droits procéduraux dont bénéficient les suspects ordinaires, notamment de la possibilité de recourir aux services de l'avocat de leur choix et du droit à une audience publique. En 2017, Amnesty International a [estimé](#) que l'utilisation par la Chine des notions de « renseignement national » et de « sécurité nationale » était vague et trop générale.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais ou chinois
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 9 AVRIL 2021.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Yang Zhengjun (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/3028/2020/fr/>